

MISSION ECONOMIQUE DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE

EN ALLEMAGNE

DECLARATION DE MONSIEUR LE MINISTRE

DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

BERLIN JUIN 2009

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement
Allemand ;

Mesdames et Messieurs les partenaires,

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, de prime abord, saluer votre présence distinguée à l'occasion de cette cérémonie, qui s'inscrit dans le cadre de la mission économique conduite par Monsieur le Premier Ministre, auprès d'acteurs publics et privés de la République d'Allemagne.

Cette rencontre m'offre l'opportunité de vous exprimer, ma reconnaissance à l'endroit du Gouvernement Allemand, pour son appui au règlement de la question de la dette de la côte d'Ivoire vis-à-vis de ses créanciers.

Ce soutien nous a été très précieux lors des récentes négociations avec le club de Paris, permettant de trouver un traitement approprié de la dette de envers les membres dudit Club.

En effet, collectivement et individuellement, nos créanciers du Club de Paris ont fait preuve d'une grande compréhension à l'endroit de la Côte d'Ivoire, face à nos difficultés socio politiques et financières, qui n'ont pas permis de faire un traitement de la dette en ligne avec nos engagements.

A cette marque de gratitude, j'associe l'ensemble de la communauté financière internationale, notamment les institutions de Bretton Woods avec lesquelles la Côte d'Ivoire vient de conclure un programme économique et financier, soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).

Ce programme sert de cadre aux présentes négociations avec pour finalité, de parvenir à un accord sur le traitement de la dette pour en assurer la soutenabilité.

Mon intervention va s'articuler autour de deux points, à savoir :

- le rappel de la situation socioéconomique ;
- une brève présentation du programme économique et financier.

I. Situation socioéconomique

En 2008, les signes de la reprise qui étaient déjà perceptibles depuis 2004 avec des taux de croissance positifs mais relativement faibles, se sont confirmés.

Les progrès enregistrés dans le processus de sortie de crise et le regain d'activités dans les secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics, de l'agroalimentaire, des télécommunications et de l'énergie, ont permis de réaliser un taux de croissance du PIB de 2,3%.

Les effets de cette relative reprise restent cependant insuffisants au regard de l'impact négatif important de la crise militaro-politique qu'a vécu la Côte d'Ivoire, ces dernières années.

Le taux de croissance moyen du PIB sur la période allant de 2002 à 2008, est inférieur à 1%, tandis que celui de la population se situe en moyenne, à 3,2% par an.

La flambée des prix des produits alimentaires et énergétiques, enregistrée en 2008, a accéléré l'inflation qui se situe, en moyenne annuelle à 6,3% à fin 2008, contre un plafond communautaire de 3% et une moyenne de 2% observée durant la période 2005-2007. Par rapport à fin décembre 2007, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation a enregistré une hausse de 9%.

En conséquence, la pauvreté s'est fortement exacerbée, comme en témoigne son taux qui est passé de 38,4% de la population en 2002, à 48,9% en 2008.

Par ailleurs, les difficultés dues à la crise n'ont pas permis de maintenir en bon état les infrastructures sociales de base. Il en résulte une dégradation des conditions d'accès aux centres de santé, à l'eau potable et à l'éducation.

Ce faisant, avec le niveau de pauvreté qui a atteint sa côte d'alerte, c'est la stabilité socioéconomique et même politique du pays qui pourrait être hypothéquée.

L'environnement international caractérisé par la crise financière et la chute des prix des matières premières, contribuera certainement à aggraver cette situation.

C'est pourquoi, le Gouvernement espère couvrir ses besoins de financement et relancer la croissance, grâce notamment à une restructuration/annulation de dette des créanciers du Club de Paris et du Club de Londres, ainsi qu'à des appuis budgétaires des institutions multilatérales et des partenaires bilatéraux.

II. Brève présentation du programme économique et financier

Avec la normalisation de la situation sociopolitique et le retour de la paix, le Gouvernement s'est fixé comme objectif la reprise de la coopération financière internationale et la mise en place des conditions nécessaires pour le retour à une croissance soutenue et durable.

Dans ce processus de reprise de la coopération financière internationale, nos partenaires multilatéraux, notamment la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement, ont, au regard de la faible capacité de paiement de l'Etat, consenti d'importants efforts au titre du traitement de leurs arriérés.

Ainsi, les efforts de la Banque Mondiale ont porté sur la moitié des arriérés, de sorte que les paiements sur ressources propres de la Côte d'Ivoire ont concerné uniquement l'autre moitié.

De plus, depuis le paiement des arriérés dus à la Banque Mondiale, celle-ci a repris ses activités en réactivant son ancien portefeuille de projets, pour 104 millions de dollars, soit environ 52 milliards de F CFA. Elle a également accordé des appuis budgétaires sous forme de don d'un montant total de 92,5 milliards de F CFA.

En outre, la Banque Mondiale a approuvé de nouveaux projets, dans les secteurs vitaux comme le renforcement de la gouvernance, les infrastructures urbaines et rurales, l'hydraulique villageoise, les infrastructures sanitaires, etc.

Quant à la Banque Africaine de Développement, les accords de traitement des arriérés dus à cette institution ont permis un allègement de deux tiers (2/3) du montant total.

Tous ces efforts, combinés avec les paiements effectués par le Gouvernement, ont permis de lever les contraintes préalables liées à l'apurement des arriérés extérieurs vis-à-vis de ces deux institutions et de conclure un programme économique et financier.

La conclusion de ce programme, couplée avec l'atteinte du point de décision de l'initiative PPTTE fait également suite à la mise en œuvre satisfaisante du programme d'Assistance d'Urgence Post Conflit (AUPC), notamment la conduite d'importantes réformes structurelles.

De même, elle tient compte du fait qu'au regard du poids de la dette, la viabilité de toute initiative de lutte contre la pauvreté et de relance de la croissance, reste tributaire de la mobilisation effective des financements, qui dépend dans une large mesure, d'un allègement substantiel de la dette.

En effet, à fin 2008, le stock de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire s'élève à près de 6 449,8 milliards de francs CFA, soit plus de 60% du PIB en 2008 et le service absorbe chaque année, près de 33% des ressources du budget de l'Etat. La masse salariale représente environ le tiers (1/3), les autres dépenses à savoir l'investissement et le fonctionnement se partagent le dernier tiers.

En dépit des efforts de rationalisation des dépenses et de mobilisation de ressources intérieures, il subsiste un besoin de financement du programme triennal, estimé à 2761 milliards de FCFA pour l'année 2009, 364 milliards de FCFA en 2010 et 373 milliards de FCFA en 2011.

A cet égard, la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), qui nécessite pour les années à venir, d'importantes ressources, pourrait connaître des blocages, mettant ainsi en péril l'atteinte du point d'achèvement, dont elle constitue une conditionnalité.

Le programme économique et financier vise donc à créer les conditions nécessaires pour la soutenabilité de la dette et la viabilité des politiques de développement, à travers les principaux objectifs suivants :

- assainir le cadre macroéconomique et les finances publiques ;
- instaurer plus de transparence et renforcer les principes de bonne gouvernance dans la gestion des ressources publiques, notamment les secteurs/filières clés de l'économie ;
- accélérer la reconstruction du pays et créer les conditions de la reprise des investissements et de la croissance ;
- lutter efficacement contre la pauvreté à travers la mise en œuvre du DSRP approuvé par le Gouvernement ;
- progresser vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

A ce titre, les réformes retenues couvrent, entre autres, le domaine des finances publiques, la filière café cacao, le secteur énergie, le secteur financier.

○ **Au niveau des finances publiques :**

- mise en œuvre du plan de réforme des finances publiques ;
- réorientation plus importante des dépenses du budget au profit des dépenses pro-pauvres ;

- strict respect des dotations et des procédures budgétaires, pour garantir la maîtrise des dépenses, notamment la masse salariale, les grands travaux d'investissement et le programme de sortie de crise.

- **Au niveau de la filière café-cacao**

Les mesures identifiées portent notamment sur :

- la baisse du DUS de 220 francs à 210 francs CFA le kg, à compter de la campagne 2009-2010 et des autres prélèvements parafiscaux d'au moins 5 FCFA/kg ;
- la définition de la stratégie de réforme du secteur ;
- l'amélioration de la traçabilité des ressources destinées au fonctionnement des structures de la filière.

- **Au titre du secteur énergie**

Les mesures relatives au secteur énergie se résument comme suit :

- mise en œuvre du mécanisme automatique de fixation des prix des produits pétroliers à la pompe à partir du 1^{er} avril 2009 ;
- recherche de l'équilibre du secteur électricité, notamment à travers renégociation des contrats de cession du gaz et d'électricité ;
- communication trimestrielle en Conseil des Ministres et publication, des informations sur les flux physiques et financier du secteur énergie, 45 jours après la fin de chaque trimestre.

- **Au titre du secteur bancaire**

Les mesures concernant le secteur bancaire visent à renforcer le contrôle des activités et contribuer à un meilleur suivi de l'application des décisions de la Commission Bancaire.

- **Au titre de l'amélioration de l'environnement des affaires**

Les mesures visant l'amélioration de l'environnement des affaires portent sur la mise en place de cadres juridiques et institutionnels garantissant l'efficacité, la transparence et l'équité des décisions de justice et de la concurrence entre les opérateurs économiques.

Ces mesures concernent également l'amélioration des mécanismes de remboursement des crédits de TVA, de sorte à éviter d'assécher la trésorerie des entreprises.

Conclusion

Mesdames et Messieurs,

Comme nous pouvons le noter, le Gouvernement ivoirien a fait d'importants efforts, en matière de transparence et de respect des principes de bonne gouvernance, dans la gestion des finances publiques.

Les perspectives restent prometteuses, d'autant plus que la volonté politique de sortie de crise est inébranlable et les résultats sont tangibles, avec la tenue prochaine des élections présidentielle en Côte d'Ivoire, le 29 novembre 2009.

La consolidation de la paix est liée à notre capacité à créer un cadre de reprise de l'activité économique, permettant de valoriser les potentialités qui sont encore intactes.

C'est en cela que la Côte d'Ivoire pourra offrir des opportunités d'emplois aux jeunes et jouer pleinement son rôle en tant que pôle de développement de la sous région ouest africaine.

C'est pourquoi, nous souhaitons la poursuite et le renforcement du soutien des autorités allemandes, à l'endroit de notre pays, aussi bien dans le cadre de la réduction de la dette que dans la relance des activités économiques et la lutte contre la pauvreté, de façon générale.

L'économie ivoirienne demeure ouverte sur l'extérieur, avec un rôle d'acteur clé dans le développement des échanges sous régionaux.

La perspective du traitement de la dette extérieure offrira, pour le secteur privé, la possibilité d'investissements rentables dans les domaines à fort potentiel, notamment, les infrastructures de base, avec l'option d'exploitation du partenariat secteur privé-secteur public.

C'est sur cet appel que je voudrais clore mon propos, en vous réitérant mes sincères remerciements pour votre sollicitude.

Merci de votre soutien.

DIBY KOFFI Charles